

COMMUNE DU NOYER EN OUCHE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

Date de convocation : le 5 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Noyer en Ouche, sous la présidence de Madame Josette MUSSET, Maire du Noyer-en-Ouche.

Étaient présents : Françoise MAIRESSE, Éric DEJEAN-SERVIERES, Lydie FAURE, Benoît PALLEE, Olivier POULAIN, Corinne GUILLON, Catherine FAUCHE

Étaient absents : Paul DOITEAU-LEVEE (pouvoir à Lydie FAURE), Patrick POTTIER, Véronique BONNAUDET

Secrétaire de séance : Lydie FAURE

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 mai 2023
- Point urbanisme
- Dossier « hirondelles »
- Organisation de la matinée éco-citoyenneté du 3 juin 2023
- Questions diverses et informations

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPALE DU 5 MAI 2023 :

Le compte rendu du 5 mai 2023 est approuvé et signé par tous les conseillers présents.

POINT URBANISME :

- Permis de construire pour transformation d'un hangar en habitation de Mme Catherine FAUCHE accepté
- Demande préalable de Mr et Mme MUSSET pour agrandissement habitation acceptée.
- Demande préalable de Mr LECLERC François pour régularisation véranda acceptée.
- Demande préalable de Mr et Mme CHEAM pour installation pompe à chaleur et pose de 3 portails.
- Demande de CU pour vente de la maison de Mr et Mme LECLERC au Milan
- Demande de CU pour le 10 route de Beaumont.
- Demande de CU pour le 4 rue du Blois Fleuret au Quatre-Houx
- Demande de CU pour vente au 11 route de la Brunetière

DOSSIER « HIRONDELLES » :

Madame Le Maire rappelle aux membres du conseil le dossier « hirondelles » et demande s'ils ont des questions.

Voici les faits : Le mercredi 17 mai 2023, Mme Lydie POTTIER est arrivée à la mairie en furie, téléphone à la main, demandant sur un ton très agressif qui détruisait les nids d'hirondelles. A cela Madame Le Maire a répondu qu'elle ne savait pas n'étant pas au courant que des nids avaient disparus. Il faut préciser que ce que Madame POTTEIR appelait des nids, n'étaient en fait que des débuts de nids au nombre de deux. Mme POTTIER, comme à son habitude, a tout de suite menacé de porter plainte auprès de la préfecture.

Le lendemain, après avoir publié un post dans Facebook dénonçant la « soi-disante » destruction des nids au Noyer, elle a fait de l'affichage sauvage sur toutes les fenêtres de la mairie et de la salle des fêtes avec des affiches « STOP AUX DESTRUCTIONS DES NIDS D'HIRONDELLES ».

Le surlendemain, elle déposait dans toutes les boîtes aux lettres des habitants du Noyer un courrier accusant ouvertement Madame Le Maire d'ordonner la destruction des nids d'hirondelles.

Et pour finir, la semaine suivante elle a publié un article dans l'éveil. Heureusement la journaliste de l'éveil a appelé Madame Le Maire afin de lui permettre de répondre dans le même article.

Dans son article, Madame POTTIER reprend des éléments du courrier de réponse de Madame Le Maire à savoir la disparition mystérieuse de la vingtaine de nids en 2021.

Face à cette accusation très grave, Madame Le Maire a porté plainte pour diffamation auprès du Procureur de la République.

Madame Le Maire dit que Madame POTTIER prend une noble cause pour lui nuire.

Madame Le Maire rappelle toutes les agressions qu'elle a subies depuis qu'elle assume la fonction de Maire de la part de Mme Lydie POTTIER, et précise que cette dernière agression est intolérable de par sa gravité.

Madame Le Maire rappelle le devis du 26 septembre 2022 de Mr RENIER pour la fabrication et la pose de caches sous les nids d'hirondelles et demande au conseil si nous le relançons. Le conseil accepte.

Madame Le Maire propose la pose de nichoirs artificiels en remplacement des nids qui tombent chaque hiver. Elle dit qu'on pourrait dans un premier temps faire l'essai avec un. Cela se pratique beaucoup en Belgique. Le coût d'un double nichoir est d'environ 25€. Ces nichoirs sont à poser entre octobre et mars. Olivier POULAIN fait remarquer que cela nous dispense pas de poser les caches sous les nids. Le conseil accepte l'idée.

ORGANISATION DE LA MATINEE ECO-CITOYENNETE :

Il y a 9 inscriptions officielles + les membres du conseil et du comité des fêtes. C'est un bon début !

Une liste des tâches à réaliser est élaborée et un nombre de personnes par tâche est déterminé. On énumère les outils à prévoir.

Le RDV est fixé à 8H30. L'accueil est prévu avec café et viennoiseries que Madame Le Maire a commandé au FOURNIL DE FRANCK à Beaumont le Roger.

Le RDV de la fête des voisins est à 19H30 et c'est le GROUPE FLAT SEA/IN CIDER qui assurera l'animation.

L'apéritif sera offert par la municipalité. Vu la météo, nous installerons les tables sur le parking de la salle des fêtes.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :

Pour information, la doyenne de la commune, Madame Jeannine LESEIGNEUR a réintégré sa maison après 8 mois d'hospitalisation. Françoise MAIRESSE et Madame Le Maire se sont chargées des démarches pour organiser son retour.

TOUR DE TABLE :

Benoist PALLEE évoque le gravillonnage qui est très mal réalisé cette année. A certains endroits, ils ont goudronné des morceaux d'herbe ...

Le petit chemin au bout de la rue du Bois Fleuret au Quatre-Houx a été fauché sur les bords et non sur le milieu.

Le miroir sur la route départementale en face des Quatre-Houx a bien été dégagé.

Françoise MAIRESSE demande des nouvelles de l'agrandissement de Michel BEAUMESNIL. Madame Le Maire confirme qu'il s'agit du remplacement d'un garage attenant à la maison et non d'un agrandissement.

Madame Le Maire évoque la démission de Véronique BONNAUDET qui a quitté Le Noyer en Ouche pour La Barre en Ouche.

Lydie FAURE demande si la mairie peut faire un don à une famille du Noyer pour participer à un voyage « classe de mer » de 8 jours, organisé par l'école de leur l'enfant. Compte tenu du faible coût de participation (84€) le conseil refuse d'autant plus que la famille n'a rien demandé et ne semble pas dans le besoin.

Lydie FAURE dit qu'il serait utile de redistribuer aux habitants la note d'information concernant les règles de bon voisinage.

Lydie FAURE rappelle que nous avons proposé de faire un courrier aux habitants concernant la taxe foncière afin de leur confirmer que la commune n'a pas augmenté son taux cette année encore. Madame Le Maire répond qu'elle attendait le taux définitif du département pour le faire.

Lydie FAURE rappelle le poteau cassé au Long Bois.

Lydie FAURE dit qu'il faudrait demander à Mme GARNIER de tailler sa haie.

Séance levée à 20h30

Josette MUSSET
Le Maire,

